

DISCOURS DU CONSEILLER JEAN ARIEL JOSEPH
PRÉSIDENT SORTANT DU CONSEIL
À L'OCCASION DE LA RÉOUVERTURE DES TRIBUNAUX
LE 2 OCTOBRE 2017

Monsieur le Président de la Cour de Cassation de la République,
Monsieur le Ministre de la Justice,
Messieurs les Directeurs généraux,
Monsieur le Coordonnateur de la Commission Nationale des Marchés Publics
Monsieur le Directeur Général de l'UCREF
Monsieur le Directeur Général de l'ULCC
Mesdames, Messieurs de la basoche,
Messieurs les Directeurs, fonctionnaires et Consultants de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif,
Chers invités,
Mesdames, Messieurs de la presse
Mesdames, Messieurs,

Mesdames, Messieurs,

Fidèle à ce rendez-vous constitutionnel, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif comme à l'accoutumée, tous les premiers lundi d'octobre, à l'occasion de la réouverture des tribunaux de la République, organise l'audience solennelle de reprise des travaux de son tribunal administratif et financier et procède à l'intronisation du nouveau Bureau. Le Conseil se réjouit donc de votre présence et vous souhaite la plus cordiale bienvenue.

Cette année judiciaire de la CSCCA fut caractérisée exceptionnellement par le passage de deux Bureaux du Conseil dont le premier a été présidé par la Conseillère Marie France H. MONDESIR, d'octobre 2016 à avril 2017 ; et le second, par moi-même, d'avril à septembre 2017. Cette particularité est due par rapport à une situation de grande turbulence et de brigandages à la Cour provoquée par des perturbateurs imperméables au changement, qui a conduit, au choix délibéré de la présidente, à sa démission.

En cet après-midi du premier lundi d'octobre 2017 qui marque l'inauguration de la quatrième année de ce Conseil et de la deuxième année du processus de la réforme de la CSCCA, le nouveau Bureau élu, constitué des Conseillers Arol ELIE et Fritz Robert ST PAUL, respectivement Président et vice-président, saura assurer la relève dans la poursuite des activités prévues dans le plan stratégique et le plan opérationnel sous-tendant cette dite réforme institutionnelle, vers la modernisation de la CSCCA.

En octobre 2016, à l'occasion de l'investiture du Bureau présidé par la Conseillère Mondésir dont j'ai été le vice-président, les engagements de poursuivre, dans la même lignée, les réformes enclenchées en mai 2016, ont été pris et garantis.



Par ailleurs, dans l'implémentation de ces réformes structurelles et institutionnelles, le Conseil s'est heurté à des résistances multiformes dont la plus achevée a été le mouvement revendicatif déclenché par certains membres d'une organisation syndicale à la Cour, le 30 mars 2017 dernier, qui a paralysé les activités de l'institution durant trois semaines, du même coup, a suscité la démission de la Présidente Mondésir et occasionné, le 11 avril 2017, l'élection de ce Bureau sortant dont j'ai eu l'insigne honneur d'être le Président.

Il est à préciser qu'immédiatement après notre investiture, le vice-président et moi, avec l'appui des autres membres du Conseil, nous nous sommes attelés à juguler la crise orchestrée par certains fonctionnaires se réclamant de ladite organisation et à assurer le retour au fonctionnement normal de la Cour en vue de fournir aux institutions publiques, parapubliques et aux citoyens intéressés, les services publics dans le cadre de ses attributions constitutionnelles, légales et règlementaires caractérisés, entre autres, par le contrôle des recettes et des dépenses publiques et la saine distribution de la justice administrative, et à poursuivre le cours normal de la réforme.

En effet, au cours de l'exercice 2016-2017, avec un financement de la Banque Mondiale à la Cour, plus de 200 fonctionnaires, comptables-vérificateurs, comptables-contrôleurs, auditeurs et greffiers sont formés en contrôle d'audit, en audit financier, en technique d'audit et en management par des experts-formateurs internationaux.

La Cour a facilité également à ses cadres l'accès à des séminaires et sessions de formation tenus tant en Haïti qu'à l'étranger notamment à l'Ecole Nationale d'Administration au Québec et dans des centres universitaires étrangers avec l'appui financier de nos partenaires internationaux. Ces sessions de formation s'inscrivent dans la perspective du perfectionnement des Agents publics en vue d'assurer leur performance et par voie de conséquence celle de la Cour.

Au cours de cet exercice, dans le souci d'améliorer les conditions de travail de nos fonctionnaires, cent quatre-vingt-seize (196) ajustements incluant promotions et alignements salariaux et quarante-neuf (49) cas de transfert sont effectués ainsi que d'autres mouvements internes de personnel ont été opérés conformément au décret du 17 mai 2005 portant Révision du Statut Général de la Fonction Publique et à l'Arrêté du 2 avril 2013 définissant la Règle déontologique applicable aux agents de la fonction publique.

En outre, les Bureaux départementaux de la CSCCA sont pourvus de ressources matérielles, humaines nécessaires logées dans des bâtiments agréables, reconstruits ou rénovés pour fournir aux institutions publiques, parapubliques et aux citoyens intéressés les services dans le cadre de leurs attributions. La Cour a, entre autres, fait l'acquisition d'une fourgonnette pour le service des courriers, d'un autobus et d'un minibus en vue d'augmenter la flotte qui assure le transport des fonctionnaires en général et le déplacement des commissions d'audit en particulier.

Dans le cadre de l'implémentation des plans stratégique et opérationnel de réforme de la Cour, une Unité de coordination et de pilotage de la réforme a été instituée avec l'appui de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et qui travaille assidument au point que les résultats sont aujourd'hui incontestables et palpables.

Aussi dois-je préciser que les avant-projets de loi portant organisation et fonctionnement de la Cour et de procédure applicable devant la Cour, en remplacement des décrets de 1983 et de 2005, sont en phase d'élaboration pour être soumis au Parlement aux fins d'être votés.

Par ailleurs, relativement à sa mission de participer à l'élaboration du budget et d'être consultée sur toutes les questions relatives à la législation sur les finances publiques ainsi que sur tous les projets de contrats, accords et conventions à caractère financier ou commercial auxquels l'État est partie, quoique très tardivement consultée par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), la CSCCA a soumis, dans le délai légal, son avis sur le projet de loi de règlement, a communiqué au Sénat et à la Chambre des Députés, son avis sur le projet de budget 2017-2018, avec de plausibles recommandations qui, sans aucun doute, ont été en partie prises en compte.

De plus, la Cour a élaboré conjointement avec l'OMRH et l'IGF le « manuel de gestion des ressources matérielles de l'État » précisant les principes de gestion des ressources matérielles et la procédure de gestion et de compilation de l'inventaire des matériels de l'État, à l'intention des institutions publiques et parapubliques et qui leur a été transmis avec un formulaire et l'aide-mémoire de la Cour sur les contrats de droit public.

Il est à noter également que le rapport sur les Comptes généraux de la République pour l'exercice 2014-2015 a été transmis pour les suites appropriées au MEF qui doit le transmettre au Parlement.

Tous ces dossiers y compris les arrêts des Chambres administratives et financières sont accessibles au public via le site web de la Cour afin que les citoyens et les médias aient accès à l'information en provenance de la CSCCA et se fassent une idée claire et exacte de la manière dont la justice administrative est organisée et rendue.

Toutefois, les rapports sur la situation financière du pays et l'efficacité des dépenses publiques 2015-2016 et sur les comptes généraux de la République pour l'exercice 2015-2016 sont en phase de finalisation.

Dans le cadre des relations interinstitutionnelles en conformité avec les attributions de contrôle a posteriori de la Cour, nous avons constitué conjointement avec le MEF une Commission de travail sur les mécanismes de contrôle de gestion et de jugement de comptes des comptables publics et le remplacement des Comptables délégués de la Cour par les Comptables publics du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) en vue d'éviter à la Cour de jouer la double fonction à la fois de juge et partie.

Dans ce même registre, la Cour a reçu la prestation de serment de 26 Comptables publics en vue de la poursuite de leur déploiement à des postes comptables, chargés d'assurer les contrôles a priori et concomitants des dépenses effectuées par les institutions de l'Administration centrale de l'État, les Organismes autonomes et les collectivités Territoriales.

Estimables Collègues Conseillères et Conseillers, en toute humilité, je demeure convaincu que la feuille de route que vous m'aviez confiée pour la période allant du 11 avril au 30 septembre 2017 est exécutée en témoignant le calme et la sérénité dans lesquels la Cour fonctionne, contrairement au moment où j'ai été élu par vous et la conduite régulière des activités courantes de l'institution.

Mesdames, Messieurs les cadres et fonctionnaires de la CSCCA, je sais que le Bureau que j'ai eu l'honneur de présider n'avait pas pu combler toutes vos attentes. Cependant, avec cette volonté du Conseil pour améliorer vos conditions de travail et pour produire de meilleurs résultats, vous constaterez que des changements considérables sont apportés en droite ligne au processus de réforme enclenchée depuis tantôt dix-huit (18) mois pour un service public répondant aux prescrits des textes constitutionnels, légaux et réglementaires, en conformité aux normes de l'INTOSAI et des ISC de mission similaire.

Chers Collègues Conseillères et Conseillers,

Le vice-président et moi-même avons pu réaliser que le dialogue constant, qui s'est installé dans nos relations institutionnelles, a contribué essentiellement à notre réussite au cours de ce mandat, et je vous convie à continuer sur cette même lancée avec le même élan et la même ardeur aux fins de renforcer davantage notre engagement sur la voie de la réforme.

Honorables Président et vice-président du Bureau entrant, je suis particulièrement honoré de vous passer le maillet de commandement et de vous investir dans vos fonctions respectives. J'ai eu la chance de travailler avec vous durant des années déjà, je pense que vous serez à la hauteur de vos tâches et vous saurez faire beaucoup plus que le Bureau sortant.

Je ne terminerais pas mes propos sans témoigner ma plus grande gratitude envers le Conseiller Arol ELIE qui n'a jamais ménagé ses efforts, sa collaboration active, ses compétences et son sens de responsabilité en tant que mon ex-vice-Président.

Enfin, j'encourage vivement le nouveau Bureau du Conseil à tenir bien haut le flambeau du changement pour continuer vers l'implémentation des réformes en cours jusqu'à la réalisation complète des plans stratégique et opérationnel de l'Institution en 2024.

Je vous remercie de votre attention.

A.E.